

DANS LES PAS DES PREMIERS « BÂTISSEURS DE PONT »

Depuis le 15^e siècle, des missionnaires placés sous l'autorité des royaumes d'Espagne et du Portugal sont envoyés en Asie pour annoncer l'Évangile. Mêlés aux ambitions commerciales et coloniales de ces royaumes, ils en subissent souvent les revers.

Au 17^e siècle, l'idée de libérer les missions du contrôle des royaumes espagnols et portugais fait son chemin. Pour y parvenir, certains prêtres catholiques proposent de nommer des évêques* indépendants des rois d'Espagne et du Portugal qui ne répondront qu'au pape. Ceux-ci auront la tâche de former des prêtres locaux dans chaque pays pour remplacer les missionnaires européens, souvent rejetés car étrangers. Le jésuite français Alexandre de Rhodes, expulsé à plusieurs reprises du Tonkin et en Cochinchine (Vietnam), plaide notamment en faveur de l'envoi d'évêques en Asie pour former un clergé local capable de survivre en temps de persécution.

Sous son impulsion, et par la volonté du pape Alexandre VII, la Société des Missions Étrangères (de Paris) naît le 13 mai 1658. François Pallu, Pierre Lambert de La Motte et Ignace Cotolendi, véritables fondateurs des MEP, sont nommés vicaires apostoliques** de Cochinchine, de Chine, et du Tonkin. En 1659, ils reçoivent du Saint-Siège les « Instructions » qui définissent le but et les moyens de leur mission, reposant sur trois principes clés : le respect des cultures locales, la non-intervention politique et le refus de tout commerce. Ils s'embarquent pour l'Asie entre 1660 et 1662.

Afin de former d'autres prêtres pour partir en mission en Asie, la Société décide de fonder un séminaire. En 1663, Mgr Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, fait don d'un terrain pour l'établissement du séminaire à Paris. Le séminaire obtient rapidement la reconnaissance officielle du Saint-Siège et du roi Louis XIV.

* Un évêque est choisi parmi les prêtres et toujours nommé par le pape. Il a la charge d'un territoire défini appelé diocèse. Le diocèse porte le nom de la ville où réside l'évêque et où se trouve la cathédrale.

** Quand le territoire n'est pas encore défini et la population chrétienne trop peu nombreuse ou trop dispersée, il n'y a pas de diocèse. L'évêque reçoit alors le titre de « vicaire apostolique », comme une sorte d'évêque itinérant et missionnaire qui doit organiser une Église locale.

